



INFORMATIONS D.F.C.I.

ALPES MARITIMES LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES FORETS CONTRE L'INCENDIE

S'appuyant sur une directive gouvernementale, le Préfet des Alpes-Maritimes, sur proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, et le Président du Conseil Général se sont associés pour mettre au point un Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (S.D.A.F.I.)

L'objectif est de servir de base à une politique de prévention à moyen terme. La méthode est de s'appuyer sur l'expérience passée pour adopter une stratégie conforme aux besoins.

Le Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie comprend :

- un plan cadre proposant des solutions aux problèmes qui se posent sur l'ensemble du département, dégagant des priorités techniques adaptées à chaque massif.
- 29 plans communaux, objets de rapports particuliers, examinant les projets d'équipement de chaque commune, retenant ceux qui sont conformes aux priorités et à la stratégie définies au niveau du massif.

Tous ces documents sont élaborés sous le double contrôle d'un groupe technique restreint et de la commission plénière réunissant : Office National des Forêts, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Chasseurs, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Parc National du Mercantour, Centre National du Machinisme Agricole, du Génie rural des eaux et Forêts.

**Direction Départementale de l'Agriculture
et de la Forêt des Alpes-Maritimes**



© J. TONNAIRE - ONF/FOMEDI. Vue de Ste Agnès (06)

Le plan-cadre, établi par l'Agence MTDA, étudie les points suivants, dont certains sont développés dans ces pages :

- une étude statistique générale, portant sur les communes et les périodes à risque, les surfaces à l'attaque et l'emploi des moyens aériens
- la végétation des Alpes-maritimes, présentant notamment une méthode d'évaluation du potentiel combustible et de la valeur des peuplements
- le réseau forestier de surveillance et d'alerte
- les points d'eau, stratégie et choix
- les priorités par secteurs.

SOMMAIRE

Les zones à risque	2
Les périodes à risque	3
Les surfaces à l'attaque	4
Le réseau forestier de surveillance et d'alerte	5
Les priorités par secteurs	6
Lu pour vous	7

«INFORMATIONS DFCI»

Documentation Forêt Méditerranéenne et Incendie - CEMAGREF - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE, CEDEX 01
Tél. 42.66.93.10

Périodicité : Trimestrielle

Rédacteur en chef : Raymond SCHIANO

Comité de rédaction : M. EGLOFF, E. ANZIANI, P. DEBLAISE, P. DELABRAZE, A. CHALLOT, J.P. GAUTIER, J.P. SAEZ., C^o PICARD

Directeur de la publication : G. PAURIOL

Imprimeur : «La Mandragore»
36 bd Giraud 13014 Marseille

Édité avec la participation financière du Conseil Régional P.A.C.A.

N°18 DECEMBRE 1989

LES ZONES A RISQUE

Un phénomène avant tout urbain : le nombre d'éclosions est proportionnel au nombre d'habitants. Augmentation générale du nombre de feux, mais pour les surfaces brûlées on constate à la fois une augmentation et une diminution selon les zones.

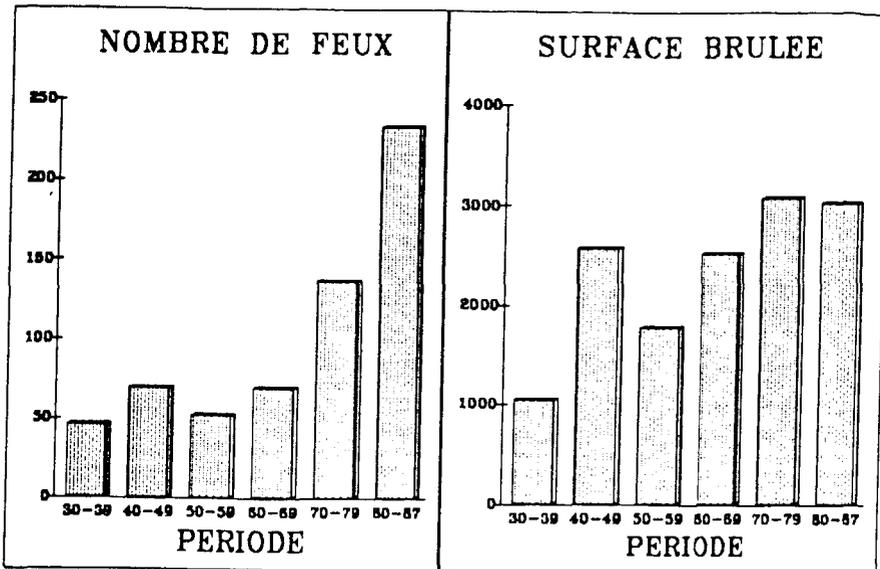
LES COMMUNES A RISQUE

Près de 2.700 incendies ont atteint le département depuis 15 ans. La surface parcourue dépasse 40.000 ha. Soit une moyenne de 180 feux et 2.700 ha par an.

Le phénomène est avant tout urbain : le nombre d'éclosions est directement proportionnel au nombre d'habitants. Les communes où l'on dénombre en moyenne au moins un feu de forêt par an s'étendent essentiellement du littoral aux Baous. Il faut y ajouter les vallées de la Roya et de la Vésubie (rive gauche surtout).

Mais, dans le moyen pays et la basse vallée du Var, des feux relativement peu nombreux peuvent parcourir d'assez grandes surfaces. Inversement, entre Cannes et Cagnes-sur-mer, les feux sont très fréquents mais ne font que peu de dégâts dans une zone très peu boisée.

La rive gauche du Var est de très loin la plus touchée par les incendies de taille importante : les Paillons, les basses vallées de la Vésubie et de la Roya ainsi que le Mentonnais se distinguent par une fréquence élevée (un feu de plus de 50 ha pour 1.000 ha boisés tous les 20 ans, voire tous les 10 ans). Sur la rive droite, les cantons de Grasse et de Vence sont parmi les plus sensibles, sans oublier, bien sûr,



les communes limitrophes avec le département du Var.

EVOLUTION DEPUIS 60 ANS

Depuis 1929, 5.598 feux et 133.395 hectares brûlés ont été enregistrés. La situation s'est dégradée en 60 ans : + 160% de feux et surtout + 60% de surface brûlée de 1960 à nos jours par rapport aux 30 années précédentes.

Le nombre de feux est en augmentation quasi-générale : seuls quelques cantons sont épargnés : Roquesté-

ron, Saint-Auban, Villars-sur-Var. Par contre la surface brûlée n'a pas évolué de la même façon sur l'ensemble du département. Une très nette opposition se dessine entre rive gauche et rive droite du Var. Rive gauche, l'augmentation est générale : en 30 ans, les dégâts ont doublé. Rive droite, au contraire, la diminution est presque aussi générale : seules quelques communes isolées (plateaux calcaires), mais surtout les communes jouxtant le département du Var, sont plus touchées aujourd'hui qu'hier.

Chers lecteurs,

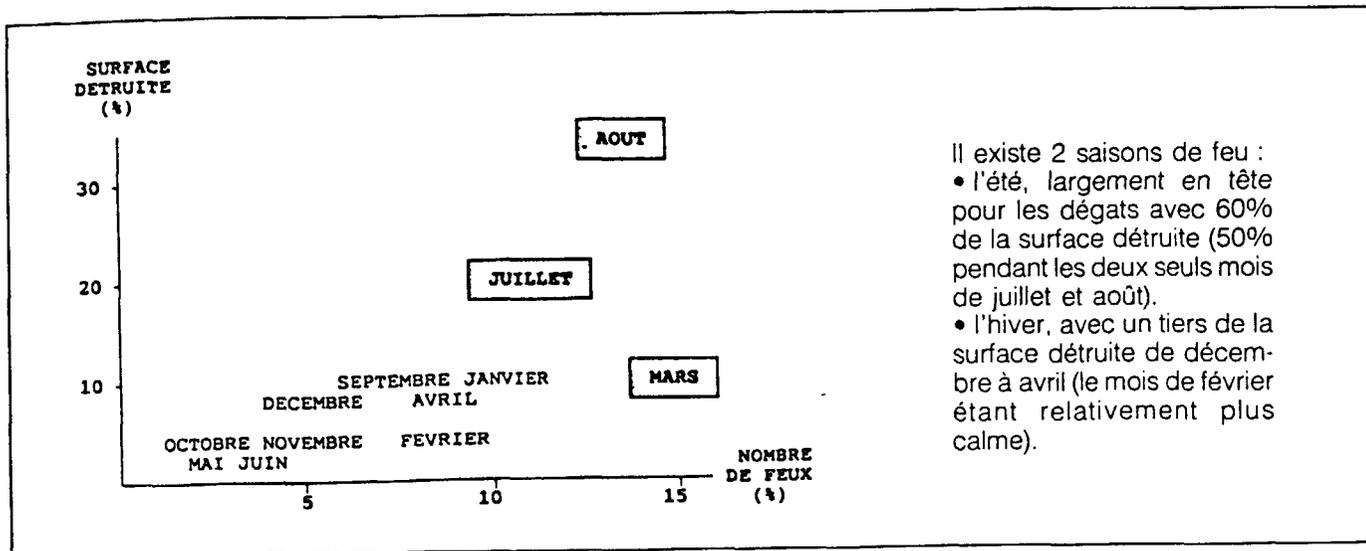
la Documentation
Forêt Méditerranéenne
et Incendie
vous présente
ses meilleurs vœux
pour 1990,
année que nous vous
souhaitons riche
d'enseignements
et d'évolutions
sur le sujet qui
nous passionne tous.



© J. TONNAIRE - ONF/FOMEDI. Guetteur en poste : vigie de l'unité des forestiers-sapeurs de Valbonne (06). Voir aussi l'article page 6.

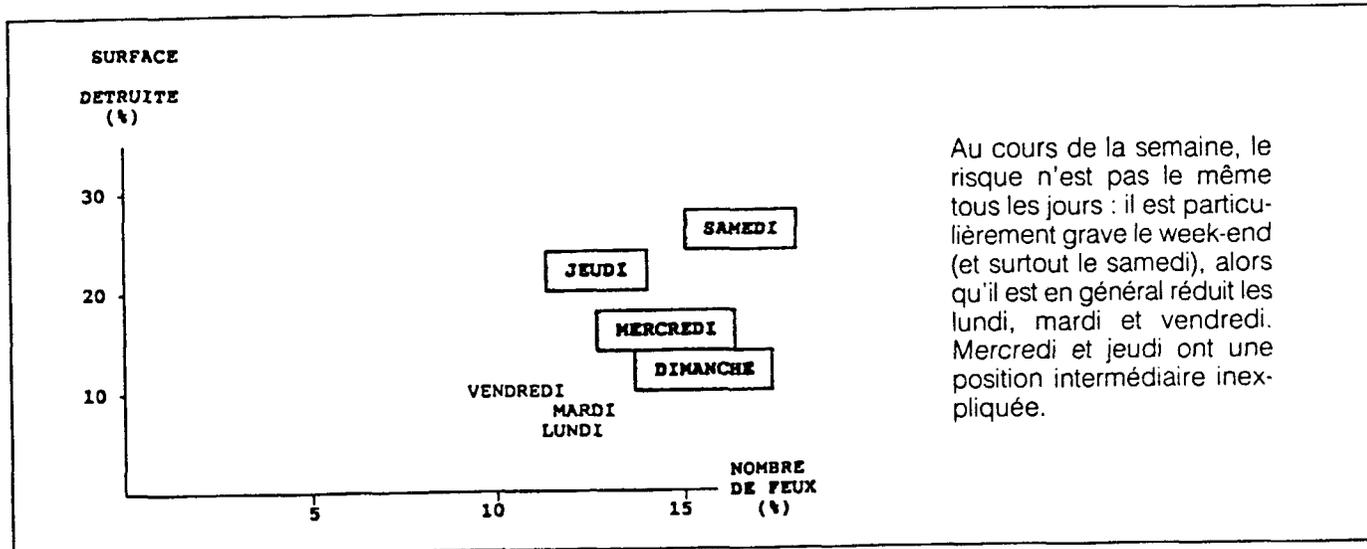
LES PERIODES A RISQUE

Où l'on constate entre autres que l'hiver voit un tiers des surfaces détruites, le samedi un risque maximum, et que les heures chaudes sont entre 12 et 16 heures.

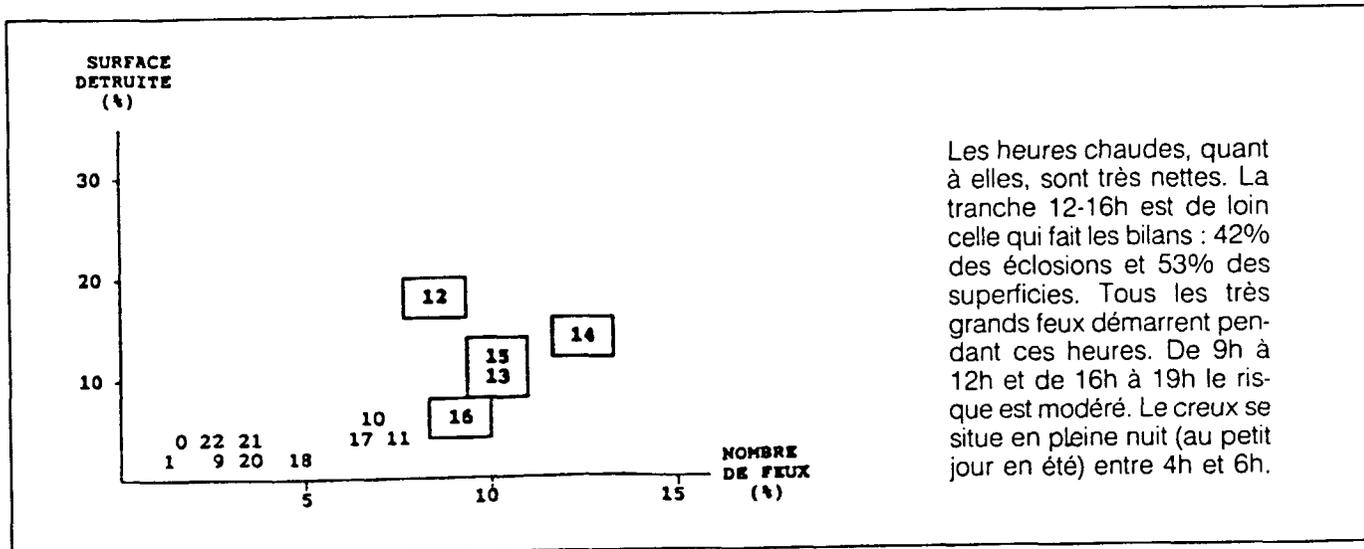


Il existe 2 saisons de feu :

- l'été, largement en tête pour les dégâts avec 60% de la surface détruite (50% pendant les deux seuls mois de juillet et août).
- l'hiver, avec un tiers de la surface détruite de décembre à avril (le mois de février étant relativement plus calme).



Au cours de la semaine, le risque n'est pas le même tous les jours : il est particulièrement grave le week-end (et surtout le samedi), alors qu'il est en général réduit les lundi, mardi et vendredi. Mercredi et jeudi ont une position intermédiaire inexplicquée.



Les heures chaudes, quant à elles, sont très nettes. La tranche 12-16h est de loin celle qui fait les bilans : 42% des éclosions et 53% des superficies. Tous les très grands feux démarrent pendant ces heures. De 9h à 12h et de 16h à 19h le risque est modéré. Le creux se situe en pleine nuit (au petit jour en été) entre 4h et 6h.

LES SURFACES A L'ATTAQUE

Un feu pris très tôt est plus facilement maîtrisé qu'un feu pris tardivement. Toutes les actions entreprises depuis les années 80 tendent à diminuer le délai d'intervention, c'est-à-dire le temps qui s'écoule avant la première attaque du feu. Lorsque la surface à l'attaque est inférieure à 1 ha, il n'y a jamais de feu catastrophe.

Ce délai d'intervention est malheureusement mal connu dans la pratique. La surface du feu au moment de la première attaque est par contre une donnée mieux appréciée, même de façon approximative. Son avantage saute aux yeux : pendant la période où le feu se propage librement, son développement ne dépend que du temps qui s'écoule, du relief, des conditions météorologiques et du type de peuplement atteint. Le fichier Prométhée, pour l'ensemble des départements, et de 1973 à 1985, montre clairement qu'il n'y a jamais de feu catastrophe lorsque la surface à l'attaque est inférieure à 1 ha. Au delà de cette valeur les dégâts sont souvent considérables, bien que la surface détruite in fine dépende d'autres paramètres.

UN SEUIL CRITIQUE ET UNE ORGANISATION PRATIQUE

La mise en évidence d'un seuil critique présente l'intérêt de pouvoir déboucher sur une organisation pratique. Dans un premier temps la sagesse voudrait que l'on applique un coefficient de sécurité égal à 2 si on prend exemple sur les ouvrages publics : l'objectif devient alors d'attaquer les feux avant qu'ils aient atteint 0,5 ha. Un modèle simple de propagation libre peut permettre de traduire facilement cette surface en temps, selon la nature de la végétation et du relief (on se placera évidemment en conditions météorologiques extrêmes). D'où la possibilité d'élaborer un

plan d'attaque à moins de 0,5 ha sur tout le territoire menacé.

La tendance de ces dernières années mérite d'être analysée. Si la surface à l'attaque moyenne reste encore égale aujourd'hui à près du double du seuil critique et le nombre de feux pris trop tard en augmentation inquiétante (100 en 1985, soit près de 30% du nombre total d'incendies), il est possible de rechercher les périodes qui doivent être améliorées en priorité. Le tableau permet de comparer, sur 3 périodes de 5 ans, l'évolution de la surface à l'attaque en fonction de la saison, du jour de la semaine et du moment de la journée (pourcentage de feux ayant une surface à l'attaque supérieure à 1 ha).

DES PROGRES

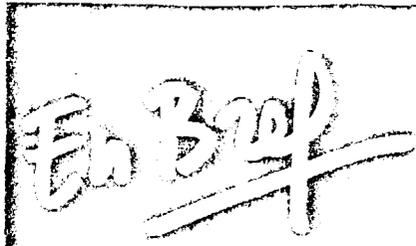
Dans l'ensemble, des progrès très sensibles ont été enregistrés au cours de ces 15 ans. De 1973 à 1977, ces feux pris trop tard et dangereux représentaient 38% du nombre total d'éclotions : ce dernier atteignait même 43% le jour (de 12 à 18h) et 50% l'hiver (de décembre à avril).

Entre 1983 et 1987, le pourcentage moyen est tombé à 24 (soit une réduction de plus d'un tiers), les précédents "points noirs" ayant progressivement été résorbés.

Aujourd'hui si de nouveaux progrès sont nécessaires (l'objectif à atteindre est toujours 0% !), aucun moment de l'année, de la semaine ou de la journée n'apparaît particulièrement défaillant.

Pourcentage de feux pris trop tard (surface à l'attaque supérieure à 1 ha)

PERIODE	SAISON			JOUR		MOMENT		
	ETE	HIVER	AUTRE	SEMAINE	WEEK-END	JOUR	NUIT	AUTRE
73-77	27	50	27	38	38	43	33	29
78-82	31	43	32	36	36	36	37	34
82-87	28	24	15	26	20	26	26	19
TOTAL	29	37	27	33	32	35	32	28



LA FONDATION

Le 23 octobre 1989 a vu l'installation de la Fondation de la Protection de la Forêt Méditerranéenne, dans les locaux du Pavillon du Roy René à Valabre.

Initiative de l'Entente Interdépartementale et du Conseil Régional PACA, sous l'égide de la Fondation de France, elle répond à un double constat :

- l'impossibilité pour les seuls fonds publics d'assurer les financements d'une politique de protection de l'environnement,

- le souhait exprimé par des entreprises, collectivités et personnes privées de contribuer à la mise en place d'actions de prévention et de protection de la forêt, dans le cadre d'une politique globale.

Elle doit permettre en France comme en Europe de décloisonner les structures et d'établir des liens entre tous ceux qui ont compétence, vocation ou désir d'agir pour la protection des massifs forestiers. Elle fera notamment appel au mécénat d'entreprise. Une dotation initiale de 3MF (1,5MF par le Conseil Régional, 1,5MF par l'Entente) est gérée par la Fondation de France.

Pour tout renseignement : Fondation Forêt Méditerranéenne, Domaine de Valabre 13120 GARDANNE.

Tél : 42.60.94.67 - 42.57.50.93

LE RENDEZ-VOUS DES FORESTIERS MEDITERRANEENS

Du 2 au 5 mai 1990 à Avignon FORESTERRANEE 90

- Deux grands thèmes :
 - 1/ Espaces naturels : de la friche à la forêt méditerranéenne ?
 - 2/ Information et communication sur la forêt méditerranéenne.
- Et des journées professionnelles, démonstrations de méthodes de travail en forêt méditerranéenne.

LE RÉSEAU FORESTIER DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE

Nous avons déjà décrit de tels réseaux*. Celui des Alpes-Maritimes, organisé autour des postes-vigies, voit son efficacité s'améliorer depuis 4 ou 5 ans. On propose ici des améliorations aux plans technique, humain et pratique.

Le réseau forestier de surveillance et d'alerte actuellement en place dans les Alpes-Maritimes a pour épine dorsale un ensemble de postes vigies autour desquels viennent se greffer patrouilles de surveillance et guet aérien. Vides le reste de l'année, ces postes sont occupés l'été par des guetteurs, embauchés pour la saison. Surveillance, détection des fumées, diffusion de l'alerte et transmission des informations sont les principales tâches confiées aux guetteurs. Ils ont également d'autres rôles, parfois fondamentaux, qu'il importe de ne pas perdre de vue (confirmation d'appels douteux, guidage des secours, contact radio entre sauveteurs...).

La population signale plus de 80 % des départs de feu, moyenne établie sur la totalité des feux ayant éclaté en 15 ans. L'efficacité relativement modeste du réseau forestier de surveillance et d'alerte, tend cependant à s'améliorer depuis 4 ou 5 ans (3 fois plus de feux signalés), notamment sur la rive droite du Var.

Le dispositif en place n'ayant pas encore atteint sa pleine efficacité, il paraît devoir être amélioré aux plans technique, humain et pratique.

1./TECHNIQUEMENT

L'objectif est l'élimination des zones d'ombre. Un préalable indispensable était une cartographie exacte au 1/25000* des zones visibles à partir de chaque poste ; la DDAF l'a fait récemment réaliser par l'IGN.

Cette cartographie révèle que le pourcentage de la superficie se trouvant effectivement sous la surveillance de chaque poste représente en moyenne 27 % du territoire compris dans un carré de 400 km² autour du poste. Sur une bande littorale d'une vingtaine de kilomètres de large, la possibilité de recoupement existe.

Il est clair que la rive gauche du Var est moins bien desservie que la rive droite : le relief plus accentué et le plus faible nombre de postes en sont les raisons principales.

Trois mesures doivent être prises :

- Augmenter le nombre de postes par la création de 5 ou 6 postes supplémentaires, notamment dans le secteur des Paillons.
- Moduler la surveillance en fonction

du risque en la renforçant par un réseau de vigies secondaires - aménagées très légèrement- activées en cas de risque très sévère.

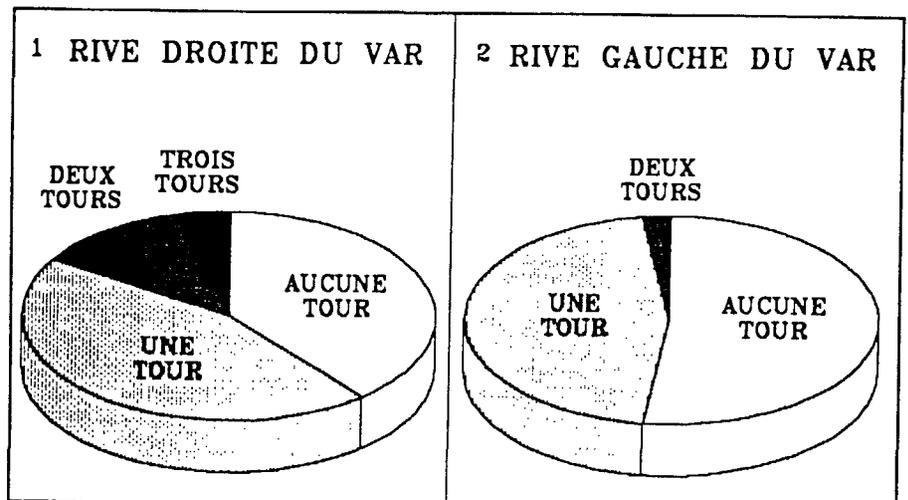
- Trouver le maximum de synergie avec les autres systèmes de détection (patrouilles et moyens aériens) : aux vigies les sommets et hauts de versants; aux patrouilles les vallées et bas de versants. Quant aux avions, trois vols de reconnaissance sont nécessaires pour couvrir la totalité de la zone littorale (Estérel-Tanneron, rive droite, rive gauche) les jours de risque élevé, aux heures les plus critiques (12-17h).

août (mois de très loin les plus sensibles),

- trouver une solution au problème du statut des guetteurs. Demander plus d'efficacité et de responsabilité, implique que soit consolidée une situation quelque peu précaire.

3./PRATIQUEMENT

La responsabilité de l'actuel cadre forestier de permanence doit être renforcée pour la coordination de l'ensemble de la détection (vigies, patrouilles et avions). Véritable "Monsieur détection" du département, ce



2./HUMAINEMENT

La difficulté physique du guet impose de :

- faire preuve d'une plus grande sévérité dans la sélection des candidats (tests d'acuité visuelle et motivation) : donner la préférence aux anciens guetteurs chevronnés,
- assurer une mini-formation en début de saison, enseignement de base pour les débutants ou remise à niveau pour les guetteurs confirmés : formation théorique et pratique de 2 jours complétée par une reconnaissance de terrain de la zone surveillée,
- faire en sorte que les guetteurs aient une responsabilité accrue, avec une activité soutenue au cours de la journée,
- les doubler pendant les heures chaudes, 12-16h (ou mieux 10-18h), au moins en cas de risque très sévère, quitte à raccourcir, sauf exception, la saison de guet à juillet-

responsable de haut niveau désigné par la DDAF parmi le personnel forestier en poste devrait être placé au CODIS, au moins en cas de risque sévère ou très sévère, ou chaque fois que le "plan réflexe météo" prévoit une journée difficile.

Hors saison il doit également être habilité à réactiver les postes de la montagne lorsque les conditions climatiques de la fin d'hiver l'imposent. Au plan pratique, un effort doit être fait pour améliorer les conditions de travail des guetteurs (transformation en dur, équipement des postes...).

Si les statistiques, bien que difficiles à établir avec précision, sont indispensables à l'évaluation régulière des performances réelles du dispositif, il ne faut pas hésiter à réaliser des tests en vraie grandeur au moyen d'alertes fictives déclenchées sans prévenir.

* Informations DFCI n°13

LES PRIORITES PAR SECTEURS

Deux points essentiels pour l'aménagement des massifs :

- Il n'y a pas de priorité dans l'absolu. La notion de risque est relative et il faut faire des comparaisons pour l'apprécier.
- Il est plus important de dégager des solutions techniques adaptées à chaque massif que d'établir un ordre de priorité entre massifs.

En d'autres termes, la notion de priorités par secteurs est préférable à celle de secteurs prioritaires.

Le constat réalisé repose sur l'analyse objective du déroulement des feux ayant atteint le département au cours des 15 dernières années. Les données de base utilisées combinent conditions de lutte et nature du combustible, elles se regroupent en 6 grandes rubriques :

PARAMETRES DE BASE

PRESSIION DES FEUX :

- Nombre de feux de forêts/an/1.000 ha total boisés
- Nombre d'autres feux (espace rural et péri-urbain)/an/1.000 ha total

GRAVITE DES DEGATS :

- Nombre de feux de plus de 50 ha /an/1.000 ha boisés

SAISON DES FEUX :

- Pourcentage de feux d'été (7/8/9)
- Pourcentage de surface détruite en été

DIFFICULTE D'INTERVENTION :

- Pourcentage de feux éloignés de plus de 10 km d'un C.S.
- Pourcentage de feux où la surface à l'attaque dépasse 1 ha
- Pourcentage de feux peu accessibles (plus de 100 m)

APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Pourcentage de feux sans réapprovisionnement en eau
- pourcentage de feux où l'eau utilisée est à plus de 3 km

NATURE DU COUVERT VEGETAL :

- Pourcentage d'espaces naturels (forêts + landes)
- Pourcentage de landes
- Pourcentage de "complexe bâti-boisé"
- Appartenance à l'un des 5 types de communes I.F.N.

L'analyse des 14 variables ci-dessus, appliquées aux 163 communes (par Analyse Factorielle des Correspondances), a mis en valeur 3 grands axes.

Le premier oppose :

- Les communes touchées par un nombre élevé de feux de forêts, d'autres feux et de grands feux, malgré d'assez bonnes conditions de lutte, notamment un très bon accès. Il peut y avoir parfois quelques problèmes de réapprovisionnement en eau. Dans un nombre de cas assez faible, mais pouvant être réduit, les feux sont pris trop tard, en partie à cause de l'éloignement du Centre de Secours. Il s'agit de communes où l'urbanisation en forêt est très développée et qui sont principalement situées dans la zone du pin d'Alep et du pin maritime.
- Les communes touchées par un très faible nombre de feux de forêts ou d'autres feux, qui, pour la plupart éclosent en hiver et sont caractérisés par les mauvaises conditions de lutte inhérentes à la montagne : faible accessibilité, peu de réserves d'eau, attaque tardive. Généralement peu boisées, elles appartiennent pour beaucoup aux étages du pin sylvestre, sapin et mélèze.

Le deuxième axe concerne presque uniquement les secteurs où les feux ont surtout lieu en hiver. **Il oppose :**

- Les communes où le nombre de feux de forêts et de grands feux est faible et où les conditions de lutte sont excellentes, même si l'accessibilité n'est pas toujours bonne. Assez faiblement boisées, ces communes sont en fait de deux types bien distincts. Celles liées à l'étage montagnard du sapin et celles, très littorales, liées au pin d'Alep.
- Les communes où le nombre de feux de forêts (ou autres) est moyen, alors que le nombre de grands feux peut être élevé. Les conditions de lutte sont mauvaises à cause, entre autres, de leur éloignement des secours.

Le troisième axe concerne surtout les secteurs où les feux d'été représentent une part importante.

Il oppose :

- les communes où le nombre de feux de forêt (y compris de grands feux) peut être élevé, l'essentiel des dégâts ayant lieu en été. Les conditions de lutte sont simplement moyennes avec quelquefois des problèmes dûs à l'éloignement, au manque d'eau ou à des retards à l'attaque.

- les communes où les feux d'été occupent une position moyenne, les principales difficultés de l'intervention concernant l'approvisionnement et le retard à l'attaque dû en partie à une mauvaise accessibilité.

En résumé, les 3 principaux facteurs peuvent être traduits en terme de risque :

- 1 : risque global (climatique et humain)
- 2 : risque hivernal
- 3 : risque estival.

"Ce qu'il faut faire, là où il faut le faire"

L'aboutissement est un zonage en 6 grands secteurs et 10 sous-secteurs, chacun d'entre eux pouvant dorénavant être l'objet de propositions concrètes, parfaitement adaptées à son contexte : en un mot, ce qu'il faut faire, là où il faut le faire. Une chose doit être impérativement rappelée : il s'agit ici de définir les axes d'une politique départementale à moyen terme, et non de prévoir le tracé des pistes ou l'emplacement des points d'eau. En définitive, ce Schéma Départemental d'Aménagement des forêts contre l'Incendie est aux plans cantonnaux de D.F.C.I. ce que le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est aux Plans d'Occupation des Sols : le cadre dans lequel ils doivent s'inscrire.

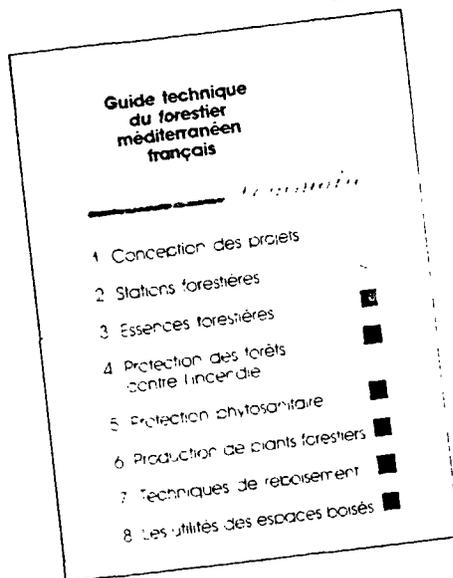
Le pour vous



Guide technique du forestier méditerranéen français Chapitre PFCI

Le CEMAGREF vient de publier le chapitre "Protection des Forêts Contre l'Incendie" de ce guide. Il fait suite au chapitre sur les essences forestières publié en 1988, et comprend 16 fiches couleurs avec photos et dessins :

- le mécanisme du feu
- les principes de la DFCI
- l'origine des incendies
- la prise en compte du risque
- inflammabilité, combustibilité
- la détection
- les transmissions
- les plans d'aménagement des forêts contre l'incendie
- routes et pistes PFCI
- le débroussaillage
- les grandes coupures
- débroussaillage et entretien mécanique
- l'entretien chimique des débroussaillages
- l'entretien par la dent du bétail
- le brûlage dirigé
- l'approvisionnement en eau



Les feux de forêts : mécanismes, comportement et environnement

TRABAUD (Louis)
France-sélection.
1989, 280P.

Bien connaître les feux de forêts pour mieux les combattre.

Louis Trabaud nous propose une analyse scientifique complète des mécanismes de feux de forêts partant d'une constatation : pour mettre en place une méthode rigoureuse de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, il faut connaître les mécanismes qui les régissent, puis évaluer les risques lorsqu'ils se déclenchent et les difficultés que l'on rencontrera à les maîtriser selon leur comportement et l'environnement. Après une introduction sur l'historique et les causes du feu, l'ouvrage aborde :

- les principaux types de feux (typologie, forme, progression...)
- les principes et mécanismes de la combustion (avec une application à la lutte)
- le comportement des incendies
- les combustibles végétaux (avec application de cette connaissance et des synthèses cartographiques à la lutte)
- les conditions atmosphériques
- les facteurs météorologiques
- les facteurs topographiques.

Rapport sur les incendies de forêts en région Provence- Alpes-Côte d'Azur Où en est-on depuis 1986 ?

L'auteur, Francis Agostini, conseiller régional non-inscrit, est vice-président de la Commission "Agriculture et Développement de l'espace rural". Il avait publié un état des lieux en 1986.

Il aborde ici les problèmes de la lutte, de la surveillance et de la prévention, de la sylviculture et de la filière-bois PACA, les actions de la CEE, le mécénat forêt et le fichier Prométhée. Ce bilan est complété par des données statistiques sur les saisons feux de 1986 à 1989. Les deux rapports sont à demander au Conseil Régional.

QUELQUES ENGIN

Testés pour vous par la section DFCI de l'ONF des Alpes-Maritimes (Rapports de D. DUMAY et B. TARDIVO)

Le CARRARO-BITRAC : bon pour l'entretien

Le rapport après 230 heures souligne le faible encombrement et l'intérêt en matière d'entretien des débroussaillages. Ce tracteur tout hydrostatique permet de réaliser 5.000 m² par jour. Le document fournit une liste d'améliorations souhaitées et précise qu'avec celles-ci, le rapport qualité/prix (150.000 F TTC) est attractif.

Le NICOLAS D 18 C : la dernière ligne droite ?

Il s'agit en effet du dernier avatar de la mule mécanique, devenue un porteur forestier monté sur le train de chenilles AMX. Les roues porteuses sont maintenant gainées en acier, et la tension assurée par des vérins hydrauliques. Pour les autres caractéristiques, on peut dire que les bonnes idées des précédents modèles ont été reprises. Lors d'une première prise en main les impressions des essayeurs ont été excellentes, notamment pour l'aptitude en pente et la maniabilité ; les imperfections mentionnées semblent du domaine du détail et faciles à corriger. Prix : 1.030.000 F HT. Doit prochainement être utilisé par le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière du Vaucluse.

Le FLEXMOBIL KASSHOHRER : un chenillard hydrostatique polyvalent

L'engin porteur présenté est équipé de chenilles en caoutchouc armé, pèse 4.400 kg et était doté d'un débroussaillier WIL-LIBALD à axe horizontal de 2,6 m. Il peut également recevoir une remorque à roues motrices. Prix : engin seul 830.000 F, broyeur 125.000 F et remorque 134.000 F.

C'est sa polyvalence qui semble faire du porteur Flexmobil un engin intéressant (surtout s'il obtient la dérogation pour circuler sur les routes), notamment pour les entretiens de débroussaillages.

ERRATUM

Quelques erreurs se sont glissées dans notre dernier numéro au sujet de l'engin CIMAF 216. Il fallait lire :

- Les rendements mesurés varient entre 0,55 ha/jour et 2,96 ha/jour.
- Frais de structure + divers... 16%
- Coût moyen du débroussaillage : prix à l'hectare et non à la journée.



Les missions éducatives pour la forêt méditerranéenne

OLLIER (B.), LAURENT (J.), TIXIER (G.)
in Forêt Méditerranéenne T. XI, N°1
1989, pp. 36-45.

Les Missions Educatives sont une action en profondeur, à long terme, dirigées vers la jeunesse. Dépendant des services forestiers des DDAF, leurs techniciens visitent tout au long de l'année les établissements scolaires ; ils animent auprès des 12-14 ans des conférences-projections. L'article présente le travail réalisé en 15 années d'existence. En annexe : un savoureux recueil de mots d'enfants, du genre : "A force de brûler, la forêt s'éteint".

La Forêt Professionnelle

Bimestriel d'information du Centre Forestier de la Bastide des Jourdans.

A publié dans son numéro d'octobre 1989 une fiche sur les risques d'incendie du travail en forêt, qui énumère les consignes de sécurité toujours bonnes à rappeler :

- Aviser l'unité de sapeurs-pompiers la plus proche
- Ranger les véhicules en position de départ
- Doter chaque équipe et chaque engin d'un extincteur approprié
- Nettoyer les matériels des débris végétaux
- Ne pas faire de pleins débordants
- Respecter l'interdiction de fumer
- Un matériel radio portatif, de type CB, peut permettre d'obtenir une liaison radio

Au sommaire du dernier Fire Management Notes

Fire Management Notes, faut-il le rappeler, est une revue des services forestiers américains entièrement consacrée aux problèmes d'incendie de forêts. Le N°1 de 1989 (spécial 50 ans) voit sa formule remaniée, avec beaucoup de photos et de la couleur. On y aborde notamment : les tendances de la lutte de 1950 à 1990, l'application de la loi, diverses tactiques régionales, les feux de foudre, la saison USA 1988, une simulation feu sur système vidéo et graphique, et une sélection de photos anciennes des services forestiers.

Service météorologique inter-régional Sud-Est

A publié en 1989 deux rapports sur l'estimation du risque :

- Risque numérique météorologique d'incendies de forêts en zone méditerranéenne ; dépouillement du test de l'été 1989 et propositions d'amélioration
- Température d'une litière en terrain découvert : modélisation physique et comparaison avec les mesures par Bernard Sol.

Flash Forêt

Mensuel du CRPF PACA/Corse
Fait dans son N°8 un dossier bilan sur les grands feux des 10 dernières années. Où l'on signale entre autres que : "Tout brûle : la forêt publique comme la forêt privée, les feuillus comme les résineux".

3616 code XYLVA

Le point de rencontre des forestiers et entreprises du bois de la région méditerranéenne

Librement accessible par minitel, il propose les services suivants :

- 2 services d'annonces pour l'achat et la vente de bois, services et matériels
- 2 rubriques d'information sur l'actualité régionale (Forum et Calendrier)
- une Tribune, où les organismes affiliés à XYLVA disposent de leur propre secrétariat télématique
- un service de boîte aux lettres pour les communications individuelles ou groupées

Un outil de travail à la fois simple, rapide et peu onéreux.

La percolation

par J. Nahmias et J. Duboys, in Face au Risque n°255, pp. 94-103.

Il s'agit en fait de deux articles sur le sujet. L'un, "Petit cours illustré sur la percolation", fait un point général sur cette théorie aux multiples applications. L'autre "la percolation appliquée", détaille ces applications, en laboratoire et in situ, notamment dans le domaine des incendies de forêts.

Rudes leçons d'un feu de forêt

M. Ventimiglia, in Revue Générale de Sécurité n°86, août-septembre 1989, pp. 77-80.

Ce texte, traduit et extrait de Fire Engineering, est le compte-rendu critique par un officier de sapeurs-pompiers californien d'un feu de forêt et de broussailles aux USA, qui a détruit 31 maisons. Il expose notamment les faiblesses tactiques rencontrées.

Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce papillon.

NOM :

ADRESSE :

Remarques et suggestions :

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé :

DOCUMENTATION FORÊT MÉDITERRANÉENNE & INCENDIE - B. P. 31 - 13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01 - TÉL. 42.66.93.10